

Dix-sept mille tablettes pour le primaire

Numérique ► La place croissante du numérique chamboule toutes les facettes de nos existences et l'école genevoise ne saurait y échapper. Ce mardi, à l'occasion d'une conférence de presse, Anne Emery-Torracinta, la magistrate en charge du Département de l'instruction publique, a esquissé les grandes lignes de ce que pourrait être l'enseignement à l'horizon 2050. A commencer par l'acquisition prochaine de 17 000 tablettes pour les élèves du primaire.

«Le numérique entraîne des changements considérables dans la façon d'apprendre. Les élèves développent leur autonomie et leur capacité d'adaptation, indispensables dans un monde en perpétuelle évolution et dans lequel il faudra changer de métier plusieurs fois», a souligné la magistrate en préambule.

Dans le même temps, le rôle de l'enseignant évolue également, loin du cliché du maître à

l'ancienne devant son tableau noir. «N'étant plus seul détenteur des connaissances, il devient un médiateur du savoir et un facilitateur d'apprentissage», selon M^{me} Emery-Torracinta.

Il ne s'agit pas pour autant de laisser tomber papier, livres et crayons. La tablette sera utilisée uniquement si elle apporte une plus-value pédagogique, a insisté la magistrate. Dès le primaire, elle devra permettre à l'élève d'apprendre les fondamentaux de l'informatique, mais aussi ses dangers. Un accent particulier sera porté à la citoyenneté numérique.

Deux crédits d'investissement, à hauteur de 11 millions de francs chacun, seront déposés prochainement. Le premier devrait permettre d'acquérir 17 000 tablettes pour les 36 000 élèves du primaire et ceux de l'enseignement spécialisé. Le second d'équiper les établissements du secondaire I et II en wifi et tablettes.

N'est-ce pas paradoxal d'acquérir autant de tablettes alors que les enseignants d'arts visuels ne disposent même pas d'un ordinateur par classe (lire notre édition du 13 novembre)? Les fonds nécessaires devraient pouvoir être débloqués l'an prochain, d'autant plus qu'aucune ouverture d'école n'est prévue, espère le DIP.

Enfin, la grille horaire du cycle d'orientation sera aménagée dès la rentrée 2019 pour laisser une plus grande part à la science informatique. Qui deviendra une discipline obligatoire au collège, comme décidé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Dès 2020, un nouveau plan d'études entrera progressivement en vigueur, impliquant l'ajout de deux périodes dédiées à l'informatique. Ce qui nécessitera également l'engagement d'enseignants et des programmes de formation continue dédiés.

CHRISTIANE PASTEUR